

CIRCULAIRE D'INFORMATION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX ELEVES

(LES ANCIENS ELEVES SONT TENUS DE S'INSCRIRE VIA DUONET)

NOUS VOUS INVITONS à TELEPHONER POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS AU

03.27.81.29.90

à partir du MARDI 24 AOÛT jusqu'au VENDREDI 10 SEPTEMBRE

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

INSCRIPTIONS NOUVEAUX ELEVES

du JEUDI 26 AOÛT au SAMEDI 11 SEPTEMBRE

*** ATTENTION * : LE SECRETARIAT DU CONSERVATOIRE EST FERME LES LUNDIS
PENDANT CETTE PERIODE**

Les inscriptions ne seront définitives qu'après règlement complet des Droits.

DROITS D'INSCRIPTION pour tous 30 €
A partir du 2^{ème} enfant..... 15 €

DROITS DE SCOLARITÉ /:

1°) – pour les élèves habitant Cambrai ou les communes de la Communauté d'Agglomération de Cambrai*

Les droits sont établis par tranche allant de 1 à 9 et selon le quotient familial

Les droits s'étalent de 45 € à 128 € pour les Eveil/Initiation 6 ans ou Formation Musicale sans instrument, - de 90 € à 355 € pour le Cycle I, - de 93 € à 369 € pour le Cycle II - et de 135 € à 534 € pour le Cycle III.

2°) – pour les élèves habitant hors Communauté d'Agglomération de Cambrai :

Les droits sont établis comme suit : 178 € pour les Eveils / Initiation 6 ans / Formation Musicale sans instrument, 356 € pour le Cycle I, 373 € pour le Cycle II et 534 € pour le Cycle III

QF : quotient familial CAF ou quotient familial calculé avec la dernière feuille d'imposition sur les revenus :

$$QF = \frac{\text{revenu brut fiscal de référence} / 12 \text{ mois}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Classes à horaires aménagés vocales : élèves exonérés des frais de dossier, gratuité des cours de Formation Musicale uniquement. Si inscription en instrument : tarif Option(s) + frais de dossier

Membres des Harmonies Municipales CAC : 50 % de réduction uniquement sur les droits de scolarité, fournir obligatoirement un justificatif

Réductions pour les élèves uniquement de la CAC sur les droits de scolarité (non cumulables pour les membres des harmonies municipales de la CAC) :

Famille avec 2 inscrits : - 5 % / Famille avec 3 inscrits : -10 % / Famille avec 4 inscrits : - 20 % / Famille avec 5 inscrits et + : - 30 %

Les droits d'inscription et les droits de scolarité doivent être réglés avant les vacances de Noël. Si après deux rappels, le règlement n'est toujours pas honoré le dossier sera transmis au Trésorier Principal de la Ville de Cambrai pour paiement immédiat. Possibilité de payer en 3 ou 4 fois par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

Toute personne refusant de présenter l'avis d'imposition ou de non-imposition ou encore la feuille Quotient familial CAF se verra appliquer le tarif hors CAC.

Si inscription en cours d'année, il sera appliqué un prorata temporis forfaitaire au trimestre uniquement sur les droits de scolarité, les droits d'inscription sont dus en totalité.

DROITS DE LOCATION D'INSTRUMENT

- Elèves Cambrésiens et non Cambrésiens.....	100 € / an
- Elèves Cambrai et CAC* dont les parents ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu 2018	50 € / an
- Elèves Membres d'Harmonies Municipales Cambrai et CAC*	50 € / an

IMPORTANT : SE MUNIR :

Pour les résidents de Cambrai ou de la Communauté d'Agglomération de Cambrai*,

- justificatif de domicile obligatoire, quittance ERDF/GRDF ou Eaux
et le dernier avis d'imposition sur les revenus ou feuille quotient familial CAF

Pour les membres d'Harmonies Municipales CAC* :

- Justificatif à demander auprès de votre Président ou Chef d'Harmonie.

PIECES A FOURNIR

- 2 photos d'identité (que pour les nouveaux)
- 1 Attestation d'Assurance Responsabilité Civile par famille

RENTREE 2021 - 2022

TESTS D'ENTREE
14, 15 SEPTEMBRE 2021

REPRISE DES COURS
à partir du JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

*** Liste des communes de la Communauté d'Agglomération de Cambrai :**

Abancourt, Anneux, Awoingt, Aubencheul au Bac, Banteux, Bantouzelle, Bantigny, Blécourt, Boursies, Cagnoncles, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Cauroir, Crevecoeur sur Escaut, Cuvillers, Doignies, Escaudoeuvres, Esnes, Estrun, Esuars, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame, Fressies, Gouzeaucourt, Gonnellieu, Haynecourt, Hem-Lenglet, Honnecourt sur Escaut, Iwuy, Lesdain, Les Rues des Vignes, Marcoing, Masnières, Mœuvres, Naves, Neuville-St-Rémy, Niergnies, Noyelles-sur-Escaut, Paillencourt, Proville, Raillencourt-Ste-Olle, Ramillies, Ribécourt-la-Tour, Rieux-en-Cambrésis, Rumilly-en-Cambrésis, Sailly-lez-Cambrai, Sancourt, Séranvillers-Forenville, Thun-L'Eveque, Thun-Saint Martin, Tilloy lez Cambrai, Villers-en-Cauchies, Villers-Guislain, Villers-Plouich et La Vacquerie, Wambaix.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site de la Communauté d'Agglomération de Cambrai :
www.agglo-cambrai.fr (cliquer sur Vie Communautaire / Conservatoire)